

peut-être que c'est logique de la part d'un député de la Colombie-Britannique—qu'il existait certains préjugés, dans l'octroi des subventions, contre la Colombie-Britannique. On ne voyait pas très bien de quels stimulants il parlait; on ne distinguait pas très bien s'il faisait allusion aux efforts déployés par le ministère de l'Industrie et du Commerce ou par celui de l'Expansion économique régionale.

Il a prétendu, par exemple, que compte tenu du niveau de chômage, la Colombie-Britannique n'avait pas reçu sa juste part de subventions. Pour ce qui est du ministère de l'Expansion économique régionale, je lui rappelle que l'objectif du ministère, en ce qui a trait aux programmes d'encouragement, ne se borne pas à lutter dans l'immédiat contre le chômage. Le facteur chômage tient une grande place lorsqu'il s'agit d'établir nos programmes, mais il y a aussi beaucoup d'autres facteurs importants qui entrent en jeu, comme l'importance des sommes à investir dans un secteur ou une province quelconque, ainsi que le niveau du revenu moyen des particuliers de la province. Parmi les provinces canadiennes, la Colombie-Britannique occupe le troisième rang quant au revenu par tête, ce dont ses représentants sont fiers. Lorsqu'il s'agit d'intensifier les stimulants à l'expansion économique régionale, il faut tenir compte de l'aisance relative des bénéficiaires éventuels.

Je voudrais consacrer un moment à revoir les observations du député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) dont l'intérêt pour l'activité et les programmes du ministère de l'Expansion économique régionale ne s'est jamais démenti. J'espère, monsieur l'Orateur, que vous serez indulgent si je donne, dans la première partie de mes observations, la riposte à certaines de ses accusations. Il a tout d'abord affirmé que le ministre n'avait pas tenté de repousser les critiques lancées à l'égard des programmes du ministère. La vérité, c'est que le ministre ainsi que nombre de ses fonctionnaires ont comparu à une foule de séances du comité permanent chargé de l'étude de cette question.

Le comité s'est réuni 14 fois, et les hauts fonctionnaires du ministère puis le ministre lui-même y ont fait diverses dépositions. En fait, le comité s'est réuni si souvent, et le ministre y a comparu si souvent, que le député de Saint-Jean-Est lui-même s'est plaint de ce que le comité ferait tout aussi bien de se dissoudre puisque le sujet devait bien avoir été vidé.

Le député de Saint-Jean-Est a soutenu que le gouvernement avait créé un chômage sans exemple. Pourtant, aucune économie d'un pays industrialisé n'a mieux réussi à créer des emplois que le Canada au cours des quatre dernières années. Il est vrai que nous avons beaucoup de chômage. Cependant, ce phénomène ne résulte pas immédiatement des politiques gouvernementales. Il reflète plutôt les problèmes structurels de l'économie canadienne, surtout le problème du nombre très élevé de jeunes gens qui entrent sur le marché du travail et du nombre toujours croissant de femmes mariées qui font partie de la population active. De fait, si vous considérez l'aspect de la création d'emplois au sein de l'économie canadienne, on doit conclure que le gouvernement a bien réussi.

On peut peut-être s'opposer de façon plus fondamentale à ce commentaire du député de Saint-Jean-Est. Les problèmes de l'expansion régionale, les disparités dans ce domaine, existent au pays depuis maintenant plus d'un siècle. Lorsqu'on a mis sur pied les programmes du ministère de l'expansion économique régionale, on ne croyait

pas qu'il suffirait d'un coup de baguette magique pour aplanir ces inégalités de longue date. Le ministre a souvent dit que, selon lui, il faudrait attendre jusqu'à 15 ans avant de pouvoir déterminer si nous parvenons vraiment à éliminer les disparités économiques.

Dire que le ministère de l'Expansion économique régionale existe depuis trois ans et que tous ses programmes ont été en échec, c'est mal comprendre notre façon d'aborder les problèmes structurels de l'expansion régionale. Nous n'avons jamais prétendu pouvoir, grâce à l'application immédiate de nos programmes, élever du jour au lendemain les provinces de l'Atlantique, patrie du député, au niveau de l'Ontario ou des autres secteurs développés du pays. Nous admettons que la lutte sera nécessairement longue et que les résultats ne viendront pas du jour au lendemain, ni même dans un an.

• (2010)

Le député a fait grand état de ce qu'il appelle la théorie de M. Springate. Il fait allusion aux mémoires ou aux commentaires présentés au comité de l'expansion régionale par M. Springate, de l'université du Tennessee. Les conclusions d'une étude valent autant que sa méthodologie. M. Springate a lui-même avoué et admis devant le comité qu'il n'était pas satisfait des fondements méthodologiques de son étude. Ils étaient tout simplement insuffisants. Le groupement des sujets était imparfait et la technique d'entrevues n'était pas assez précise. Il a recueilli ses données au moyen d'entrevues subjectives, essayer de les confronter avec d'autres. M. Springate a admis tout cela.

M. Springate, comme M. Brewis qui avait comparu avant lui devant le comité, s'est dit consterné de voir les résultats de sa théorie servir à des fins politiques. En fait, la théorie de M. Springate, qui nous est utile, peut se comparer à un paysage en couleur peint par un daltonien. Elle montre les domaines où des études plus à fond seraient utiles. Je sais que M. Springate aurait pu en faire un examen plus détaillé et plus rigoureux s'il en avait eu le temps. Mais en se servant de cette théorie comme d'une condamnation universelle, le député de Saint-Jean-Est rend un mauvais service et à M. Springate et aux programmes du ministère.

Ce même député a signalé trois points. Il s'en est pris, avant tout, au ministère. Divers groupes, d'après lui, comme le Conseil du développement atlantique et le Conseil économique des provinces atlantiques ont critiqué les programmes du ministère. Il est vrai que ces organismes ont parfois critiqué quelques-unes de nos initiatives mais ils ont bien souvent approuvé le principe à la base de nos modes d'action. Ils ont également suggéré des moyens de les améliorer. C'est un fait reconnu qu'ils appuient le programme, le député de Saint-Jean-Est l'a admis lui-même lorsqu'il a dit que la conception que s'en faisait le ministère était excellente.

Au dire du député, les régions faisant l'objet de subventions sont trop clairsemées au Canada. Je comprends qu'on puisse en arriver à une telle conclusion si l'on se contente de considérer les régions colorées de la carte comme des régions ayant droit aux subventions de développement régional. Ce n'est pas l'étendue géographique qui compte à nos yeux, mais les régions où se posent des problèmes économiques profondément enracinés. Le fait est qu'une bonne partie de nos efforts s'est concentrée dans les provinces atlantiques.